

**DELIBERATION N°24-02 DU 27 JUIN 2024
PORTANT MODIFICATION DE DOTATIONS
D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET D'AVANCE**

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie

- Vu les articles L213-8-3, R213-39 et R213-40 du code de l'environnement,
- Vu le 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie révisé, adopté par délibération n° CA 21-24 du 16 novembre 2021,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 19-23 du 12 juillet 2019 modifiée relative à la délégation des attributions du conseil d'administration à la directrice générale,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 23-26 du 21 novembre 2023 fixant le montant des autorisations d'engagement au titre des interventions pour l'année 2024,

DELIBERE

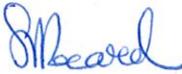
ARTICLE 1^{er}

La commission des aides décide de modifier les dotations de l'année 2024 suivantes :

- en autorisations d'avance (DMAV)

Domaine	La dotation de la ligne programme	Libellés des lignes programmes	Est augmentée de	Est diminuée de
3	21	Gestion quantitative de la ressource en eau	800 000 €	
3	16	Gestion des eaux pluviales		800 000 €
		Total	800 000 €	800 000 €

La Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie


Sandrine ROCARD

Le Président
de la commission des aides


François CHOLLEY